LA RÉQUISITION À MÉDECIN

INTRODUCTION ET DÉFINITION

La réquisition à médecin est une injonction (ordre précis) faite au médecin par une autorité judiciaire ou administrative afin d'exécuter une mission d'ordre médico-légal (un acte médical urgent). Le médecin devient donc lors de l'exécution de la réquisition un auxiliaire de justice.

Tout médecin peut être concerné quel que soit son mode d'exercice ou sa spécialité.

LE RÔLE DU MÉDECIN REQUIS

- Eclairer et conseiller la justice.
- Le médecin requis se livre à des constatations, les discute et les interprète sur la base des sciences médicales.
- D'après cet avis technique que le P. R ou le J.I apprécient les faits qui échappent à leurs compétences.
- Les magistrats délèguent au médecin une partie de leurs autorités.
- Selon cet avis dépend l'acquittement ou la condamnation d'un accusé car, suivant l'expression d'AMBROISE PARE :
- « Les magistrats jugent suivant ce qu'on apporte ».
- Le médecin doit accomplir l'acte médico-légal qui lui est demandé :
- Il doit répondre à la mission et rien qu'à la mission.
- Il doit rédiger un rapport détaillé de ces constatations.
- Il doit remettre ce rapport à l'autorité requérante.

LE MÉDECIN PEUT-IL REFUSER DE DÉFERER A UNE RÉQUISITION?

- Le refus de déférer à une réquisition de l'autorité publique constitue un délit passible de sanctions prévues à l'article 182 du code pénale algérien.
- Le refus ne constitue pas un délit si le médecin se justifie par un motif légitime :
- Soit qu'il estime que les questions qui lui sont posées dépassent sa compétence ;
- Soit qu'une inaptitude physique l'empêche d'accomplir sa mission ;
- Soit surtout qu'une impossibilité d'ordre morale le retienne, par exemple s'il est médecin traitant de la personne concernée par les faits.

FONDEMENTS JURIDIQUES

- Selon le code de procédures pénales algérien :
- **Art.49** : S'il y a lieu de procéder à des constatations qui ne puissent être différés, l'OPJ a recours à toutes personnes qualifiées ...
- Art.62 : Le P.R se rend sur place, s'il le juge nécessaire et se fait assister de personnes capables d'apprécier la nature des circonstances de décès.
- Selon le code pénal algérien :
- Art.187 bis : Est puni d'un emprisonnement de deux (2) mois à six (6) mois et d'une amende de mille (1.000) DA à dix mille (10.000) DA ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, n'obtempère pas à un ordre de réquisition établi et notifié dans les formes réglementaires.
- Selon la loi relative à la santé : N°18-11 du 02 juillet 2018.
- Art.178 : Les professionnels de santé sont tenus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

COMMENT SE FAIT UNE RÉQUISITION?

- Elle est en principe écrite.
- Elle contient les éléments suivants : l'identité et la fonction du requérant, l'article du CPPA permettant la réquisition, la date et la signature du requérant.
- Elle peut être cependant, exprimée verbalement en cas d'urgence.
- L'objet de la réquisition concerne des actes médicaux qui ne peuvent être différés :
- Examen de la victime : coups et blessures volontaires, agressions sexuelles, enfants victime de sévices.
- Examen de personnes suspectes d'état d'alcoolique : en application du code de la route.
- Examen après gardé à vue.
- Examen médico-psychologique.
- Autres types de réquisition : détermination de l'âge, placement d'office, examen de cadavre ou une levée de corps.

CONCLUSION

- Lors d'une réquisition médicale, le rôle du médecin est d'éclairer et conseiller la justice.
- Selon cet avis dépend l'acquittement ou la condamnation d'un accusé.
- Il doit répondre à la mission et rien qu'à la mission, et remettre ce rapport à l'autorité requérante.
- La réquisition médicale est régit par le CPA, CPPA et la loi relative à la santé.
- Elle concerne des actes médicaux qui ne peuvent être différés (urgents).

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية 72123

وزارة الداخلية و الجماعات المحلية و التهيئة العمرانية و النهبيد العمر البيد العمر البيد العمر البيد العامية للأمن الوطني أمن و لايـــة سيدي بلعبـــاس الأمن الحضري السابع الأمن الحضري السابع رقم: ﴿ \$ \ 1 و / س ب ع / ا ح 70/ ف ش ق / 2023

	= الحرن - العرب الثالث
	= /نحن : معنى الشرطة رئيس فرقة الشرطة القضائية بالأمن الحضري السابع بامن ولاية سيدي بلعباس
	=/ ضابط الشرطة القضائية بمحيط الاختصاص والمقيم بها
	= / بمقتضى النصوص الواردة في المادة 49 من قانون الإجراءات الجزائية
	= نرجو عند الاقتضاء تكليف السيد/ طبيب الشرعي بالمستشفى الجامعي عبد
	الفادر حساني سيدي بلعباس بان يقوم بالإعمال الاتية :
	=/الرجاء منكم فحص الطفل المدعو/
i	بمنيدي بنغياس ابن و المذعم المقيم رفقت ولي امره المذعم ا
	المقدم برقم 46 شارع عدو الحبيب حي الربح سندي بلعباس
	=/ مع موافاتنا ان كان قد تعرض للاعتداء جنسي من دبرة
	السيد/ الطبيب الشرعي يقسم بان يعطينا رايه في تقرير كتابي مفصل مراعيا الأمانة

حرر بسيدي بلعباس بكراريخ: 12-10-2023 ضابط شرطة رنيسي